

Commune de CRUX LA VILLE

Séance ordinaire du 21 août 2024

01 - Demande achat partie du CR du Château au Berie

Madame Marie-Thérèse MILLERAND a adressé un courrier au Maire et sollicite la commune pour acheter une partie du "Chemin rural du Château au Berie", chemin situé au Berle, entre les propriétés de l'indivision Millerand et l'indivision BODIOU. A ce courrier, Mme MILLERAND a versé l'attestation de non-opposition à cette acquisition d'un des membres de l'indivision BODIOU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas vendre ce chemin. Il est rappelé qu'il est nécessaire que tous les membres des indivisions soient en accord pour que Mme MILLERAND puisse s'en porter acquéreur.

02 - Demande achat parcelles ZO81, ZO90, ZO91 et ZO99

Le Maire expose la demande de M. BIET de se porter acquéreur des parcelles communales ZO81, ZO90, ZO91 et ZO99 situées de part et d'autre du chemin rural dit des Champs Bourg Montpillard.

M. BIET est propriétaire des parcelles ZO82 à ZO88. Afin de sécuriser l'accès à ces parcelles avec du matériel de plus en plus imposant et d'éviter les désagréments au voisinage, il sollicite le Conseil pour acquérir les parcelles mentionnées précédemment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, cette vente. Il fixe le prix de vente sur la base de 3000€/ha.

Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à cette affaire.

03 - Demande achat parcelle ZO101

Le Maire expose la demande de M. ROLIN de se porter acquéreur de la parcelle communale ZO101 située à Mougny.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, cette vente. Il fixe le prix de vente sur la base de 2000€/ha.

Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à cette affaire.

04 - Renouvellement CDD accroissement saisonnier d'activité

M. Kévin BANAS est employé en CDD depuis 3 mois, son contrat étant établi jusqu'au 31 août 2024.

Le Maire expose l'ensemble des tâches restant à réaliser cette année. Le contrat de M. BANAS prévoyant la possibilité d'un renouvellement, le Maire expose qu'il serait nécessaire de prolonger son contrat pour pouvoir réaliser l'ensemble des tâches restantes, celles-ci ne pouvant pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat dans les conditions suivantes :

- Renouvellement : 1er Septembre 2024

- Contrat: CDD

- Durée: 1 mois et 1 semaine

- Temps de travail hebdomadaire: 35 heures

- Emploi : adjoint technique territorial contractuel

- Indice Brut : 385 indice majoré: 361

Fonctions :

- Entretien des espaces verts et abords de la base de loisirs du Merle

- Surveillance réseau d'eau

Le Conseil municipal autorise M. Gatignol Maire à signer le dit contrat.

Commune de CRUX LA VILLE

Séance ordinaire du 21 août 2024

05 - Achat matériel cantine

Le Maire expose qu'avec le maintien de la seconde classe à Crux la Ville, les effectifs à la cantine augmentent.

Afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, il est nécessaire de refaire 3 plateaux de table, d'investir dans un complément de vaisselles, et dans un lave-vaisselle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, ces achats.

06 - Soutien pc m munden

M. Michael MUNDEN a déposé une demande de permis de construire référencé PC 058 092 23 C0006 pour la construction d'un garage de 45.20m², sur la parcelle ZE 51.

Le Maire rappelle que M. MUNDEN est maintenant installé depuis 14 ans sur la commune et y a établi sa famille.

Ferronnier d'Art, M. MUNDEN a choisi d'installer son activité sur notre commune, au cœur du nivernais, ce qui lui permet de rayonner sur l'ensemble du département et au-delà.

En 2018, M. MUNDEN avait sollicité un permis de construire pour monter son atelier, à côté de sa maison d'habitation, permis qui lui avait été délivré. L'équipe municipale avait été particulièrement enthousiaste à l'idée qu'un artisan établisse son entreprise sur la commune. Nous comptons quelques entrepreneurs sur notre territoire et encourageons le développement des entreprises dans la communauté, ce qui est de plus en plus difficile dans les zones rurales comme Crux la Ville.

Lors de la construction de l'atelier de M. MUNDEN en 2018, nous avons travaillé à repositionner l'alimentation principale en eau, puisque nous sommes gestionnaires de notre réseau. Cette conduite traversait le terrain et se positionnait sous le futur bâtiment. Nous l'avons donc déplacée pour rendre le projet possible.

M. MUNDEN est un artisan reconnu dans le village, qui participe à la vie locale. Il a réalisé un certain nombre de projets pour la commune de Crux la Ville, et de nombreux autres pour des particuliers aux alentours. Récemment, il a réalisé des projets pour des communes de la région. C'est pourquoi, il sollicite aujourd'hui un nouveau permis de construire pour un garage lui permettant de stationner et mettre en sécurité ses véhicules et matériels professionnels. Face à l'augmentation des intempéries (rafales de vent, fortes pluies, grêles...) ainsi qu'à la hausse significative d'intrusions et vols dans nos communes, il devient indispensable de pouvoir abriter et sécuriser ses outils de travail qui font l'objet de gros investissements.

De plus, la conception du local a été étudiée avec une dessinatrice professionnelle du bâtiment. Le projet, réalisé avec un soubassement en pierres et briquettes, couverture en petites tuiles et ouvrages de la manufacture de M. MUNDEN, s'intègre parfaitement dans son environnement et met en valeur le savoir-faire de cet artisan qui pourra le présenter à sa clientèle.

Par ailleurs, sa parcelle jouxte celle d'un éleveur auprès duquel il a recueilli l'accord de construction, attestant que cela n'engendre aucune conséquence sur son activité agricole.

Enfin, nous nous sommes investis pour contribuer à l'implantation de son entreprise sur la commune. Un refus de ce permis serait un frein au développement de son entreprise qui est en plein essor.

Pour ces raisons, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soutient le projet de M. MUNDEN et sollicite l'avis de la DDT et Commission Départementale de Préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour obtenir une suite favorable à la réalisation de ce projet.

07 - Signature arrêt convention RGPD avec le SIEEEN et désignation d'un nouveau DPO

Le Maire expose que le SIEEEN n'a plus la compétence pour assurer les prestations prévues dans la convention signée entre nos deux parties afin d'assurer la mission RGPD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, de signer la résiliation de la convention avec le SIEEEN.

Le Maire rappelle que depuis le 16 juillet 2024, la RGPD impose de désigner un DPO.

Commune de CRUX LA VILLE

Séance ordinaire du 21 août 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, qu'un nouveau DPO soit désigné et donne pouvoir au Maire pour signer les documents à cet effet.

Questions et informations diverses

- Travaux de voirie 2024 : route des Maurrois jusqu'au pont
- Plateforme de retournement autour de l'étang de Damas – attente de devis
- Aménagement containers aux Maisons du Bois, la Voivre : plateforme en terre battue
- Tracteur : demande de devis de réparations (nombreux frais à prévoir)
- Stèle de FNACA : projet de 2.000€ à la demande de la FNACA. Refus à l'unanimité du Conseil municipal
- Mme Rateau a demandé la résiliation de son bail. Le logement sera libre début octobre 2024
- Demande de signalisations pour la sécurité aux Maisons du Bois, Forcy, la Méloise, Viard

001	Demande achat partie du CR du Château au Berie
002	Demande achat parcelles ZO81, ZO90, ZO91 et ZO99
003	Demande achat parcelle ZO101
004	Renouvellement CDD accroissement saisonnier d'activité
005	Achat matériel cantine
006	SOUTIEN PC M MUNDEN
007	Signature arrêt convention RGPD avec le SIEEEN et désignation d'un nouveau DPO
Absent(s)	-
Secrétaire	Mme JOLY